

Mise en œuvre des écrans de sous-toiture Ubbink

Fiche conseil



Build smart.

Conformément au NF DTU 40.29 (Mise en oeuvre des écrans souples de sous-toiture), vous trouverez ci-dessous les préconisations de mise en œuvre et la gestion des points singuliers lors de la pose des écrans de sous-toiture.

Les lés se déroulent de gauche à droite ou de droite à gauche, en commençant par l'égout pour terminer au faîtage. Le marquage des écrans de sous-toiture Ubbink facilite leur mise en oeuvre, il doit être visible lors de la pose. L'écran de sous-toiture se pose tendu.

1- Recouvrement longitudinal

Pour une parfaite étanchéité, le recouvrement longitudinal sera fonction de la pente de toit :

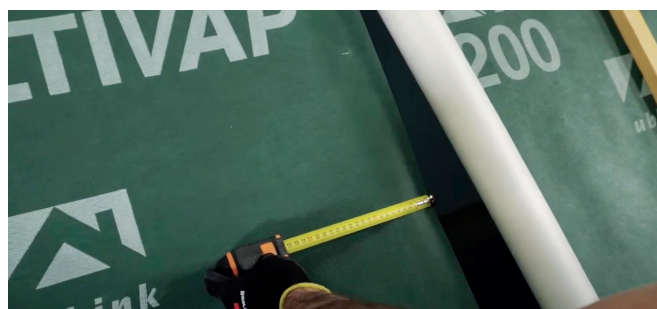
- pente de toit $\leq 30\%$: recouvrement de 20 cm
- pente de toit $> 30\%$: recouvrement de 10 cm

Dans le cas d'une pose d'écran de sous-toiture avec bandes adhésives intégrées, les recouvrements seront de 10 cm.



2- Recouvrement en about de lés

Le recouvrement de 10 cm en about de lés se fera sous la contre-latte posée sur les chevrons. Pour une meilleure étanchéité, appliquer de la bande M900 BDF.



3- Fixation

La fixation provisoire au support au support se fera par des agrafes disposées dans la zone de recouvrement des lés et/ou les zones destinées à être recouvertes par les contre-lattes.

La fixation définitive sera assurée par la mise en oeuvre de contre-lattes en bois fixées au droit des chevrons.



4- Ventilation en surface de l'écran

Afin d'assurer une bonne ventilation en surface de l'écran, une lame d'air suffisante entre la surface de l'écran de sous-toiture et les petits éléments de couverture, la contre-latte devra être d'une épaisseur 2 cm et de largeur minimale 3,6 cm. En cas d'écrans réfléchissants (Multivap® Reflex) : 4 cm x 3,6 cm

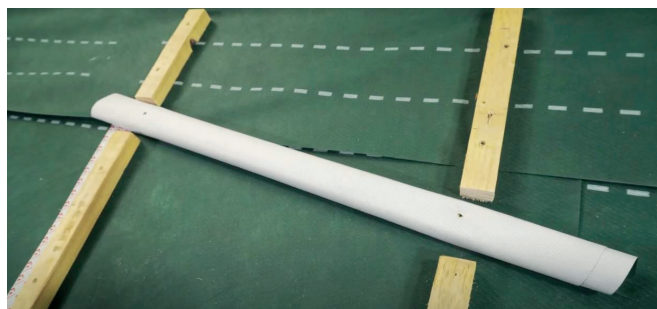


GESTION DES POINTS SINGULIERS

Point 1

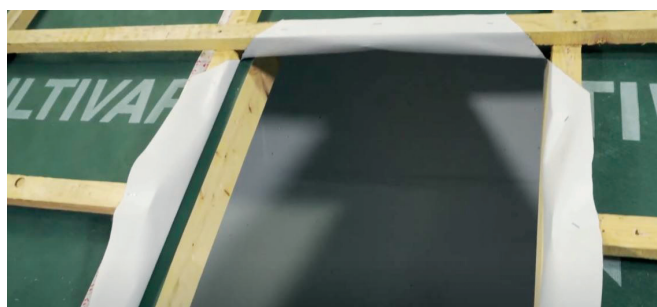
L'étanchéité autour d'une pénétration circulaire ou rectangulaire sera réalisée de manière étanche avec une bande d'écran de sous-toiture identique. Celle-ci sera de largeur égale à l'entraxe des chevrons ou du chevette argumentée de 20cm et insérée en amont du recouvrement des lés.

L'extrémité de la bande d'écran est enroulée sur un liteau et cloué en biais en amont des contre-lattes interrompues. Le déflecteur doit débordé dans le couloir latéral continu.



Point 2

À l'intérieur du chevette, l'écran sera découpé de façon à créer des bandes de 5 à 10 cm de largeur dont les bords seront ensuite rabattus et fixés sur les liteaux.



Point 3

L'égout doit être réalisé de manière à conduire les éventuelles pénétrations d'eau, de poussière ou de neige poudreuse à l'extérieur.

Pour ce faire, la mise en place d'un larmier/doublis est obligatoire.



Un écran de sous-toiture contribue à la mise hors d'eau provisoire des bâtiment mais constituent pas un bâchage durable. Ils ne peuvent donc rester sans couverture pour une durée qui ne doit pas dépasser 8 jours.